



Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
43, bd. Magenta - 75010 PARIS - Tél. +33-(0)1.53.38.99.99 - Fax +33-(0)1.40.40.90.98
<http://www.mrap.fr> e-mail : direction@mrap.fr



Amitiés kurdes de Bretagne
Keneildedoù kurd Breizh - Komela Hevaltîya kurd û Bretona
Brötanya Kürt dostluk derneği - Kurdish Friendships of Brittany
30, square de Lettonie - 35200 Rennes - FRANCE

Examen périodique universel

8^{ème} Groupe de travail
3 - 14 mai 2010

T U R Q U I E

Pour le respect des spécificités culturelles et des droits fondamentaux du peuple kurde

Contexte

La question kurde doit être abordée en tenant compte à la fois des aspects historique, social, politique et ethnique qui doivent être appréhendés et résolus par des moyens démocratiques. La première rébellion kurde a eu lieu à Mossoul en 1806. Au cours de la période ottomane, il y a eu 13 rébellions, et depuis la fondation de la République turque en 1923 il y en a eu 16, portant le total à 29 rébellions kurdes. Cette période de l'histoire doit être soigneusement examinée et les raisons de ces rébellions révélées.

Vouloir résoudre la question kurde avec des méthodes et des opérations violentes, nier l'existence du peuple kurde, sa langue et sa culture a mené les peuples turc et kurde à vivre l'un contre l'autre.

Les deux facteurs déterminants et qui expliquent l'absence d'une solution pacifique et juste à la question kurde dans l'histoire récente de la Turquie sont l'armée et le gouvernement conduit par le Parti de la justice et du développement (AKP). L'influence et le contrôle exercés par l'armée à l'encontre de la presse, des organisations non gouvernementales, des intellectuels et sa tutelle sur le système politique, de même que le rôle prédominant que le gouvernement a attribué à l'armée dans les régions du Sud Est anatolien n'ont fait qu'aggraver le chaos intérieur du pays.

C'est ainsi qu'en 1984 a débuté la 29ème rébellion kurde en Turquie. L'exacerbation des sentiments nationalistes turcs et l'existence même du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) ont créé les conditions appropriées pour les graves et persistantes violations des droits humains.

Limitation à l'usage de la langue maternelle

Le parti majoritaire de l'AKP, visant avec détermination l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, affirme vouloir adopter des lois positives et universelles des droits de l'homme. Le droit de parler et d'écrire sa propre langue maternelle est un droit humain fondamental.

Or, dans les faits, l'utilisation de la langue kurde est strictement contrôlée et limitée par les lois et l'administration de l'Etat qui continue de poursuivre les publications en langue kurde dans les écoles, les familles qui attribuent des noms kurdes aux enfants. Des procès continuent d'être engagés contre les municipalités qui utilisent la langue kurde dans les brochures, les invitations ou les cartes de vœux de nouvel an. Les représentants des partis continuent de s'exposer à des poursuites pour saluer les membres de leur parti politique en kurde, et les lettres i, W, X, Q, sont toujours interdites.

Violations des droits politiques

L'année 2009 a débuté en Turquie dans un climat d'intense campagne en vue des élections locales et régionales, programmées pour le dimanche 29 mars : le "Parti pour une Société Démocratique" (DTP), parti pro kurde légal, représenté à la "Grande Assemblée" de Turquie par une vingtaine de députés, dénonce des mesures discriminatoires dont il est l'objet et

les "facilités" qui sont accordées aux candidats du "Parti de la justice et du développement" (AKP), parti islamo conservateur au pouvoir ; on note que le Haut Conseil électoral récuse des candidatures DTP au poste de maire, comme à Hakkari, par exemple, et que le Premier Ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, s'engage personnellement dans la campagne.

L'AKP remporte les élections en Turquie avec près de 39% des voix, mais essuie un cinglant échec dans les régions du Sud Est anatolien où le DTP qui milite pour la reconnaissance de l'identité et des droits du peuple kurde emporte 10 départements et 98 villes (il en détenait 56 auparavant).

Le DTP a remporté une ville métropolitaine et ses 4 arrondissements, 7 villes-préfectures, 90 communes dont 51 grandes agglomérations, soit une centaine de mairies ; 65% des électeurs de Diyarbakir ont apporté leurs suffrages au DTP qui est aujourd'hui, en Turquie, la 4^e force politique, avec 5.6% des suffrages.

Dès le 14 avril, une vaste opération d'arrestations visant, à tous les niveaux, plusieurs dizaines de cadres du DTP s'est déroulée simultanément dans 13 départements : Diyarbakir, İstanbul, Ankara, Aydın, Adana, Elazığ, Antep, Urfa, Şırnak, Hakkari, Bingöl, Van, Batman, Mardin ; les députés et les maires ont été épargnés mais parmi les personnes arrêtées on devait compter des vice présidents et des membres du comité exécutif du DTP ; les bureaux de la télévision locale Gün Tv de Diyarbakir ont été perquisitionnés ainsi que ceux du GABB, (l'Union des Municipalités du Sud-Est Anatolien dont le président est Osman Baydemir, maire de Diyarbakir) ; deux avocats d'Abdullah Öcalan ont aussi été mis en garde à vue à İstanbul.

La liste des détenus fournie, le 10 Octobre, par Me Reyhan Yalcindag, avocate au barreau de Diyarbakir (et épouse du Maire métropolitain de Diyarbakir) est beaucoup plus impressionnante que les chiffres cités en avril par les agences de presse qui ne parlaient que d'une cinquantaine d'arrestations, et preuve est apportée que parmi les détenus dans les prisons turques, 79 avaient été interpellés le 14 avril, 23 le 15 avril, 30 le 16 avril, 143 le 17 avril, 8 le 22 avril et 15 le 23 avril soit environ 300 personnes. Les sources kurdes parlent de 700 interpellations et gardes à vue.

500 personnes seraient actuellement écrouées car une 2^{ème} vague d'arrestations suivie d'incarcérations a eu lieu en septembre et octobre 2009, parmi les quelles on cite l'ancien président et le président actuel du Conseil Régional de Diyarbakir, le Secrétaire général adjoint de la mairie métropolitaine de Diyarbakir, les Maires adjoints de mairies d'arrondissement de Diyarbakir (Yenisehir, Baglar et Kayapinar), les anciens maires de Baglar, Varto et Sirnak (qui est aussi un des dirigeants de la "Coordination pour une société démocratique"), l'ancien président départemental du DTP.

Ils viennent s'ajouter à une liste déjà longue de 300 personnalités, pour la plupart membres du DTP, détenues depuis avril, parmi lesquelles on trouve les vice présidents, Kamuran Yüksek, Selma Irmak, Bayram Altun, Pelgüzar Kaygisiz et Mazlum Tekdal, membres du comité exécutif, Besime Konca, membre du comité exécutif et porte parole des femmes, les maires adjoints de Tunceli et de Kiziltepe, l'ancienne mairesse de Bostanici, le directeur du service d'architecture de la mairie de Batman, le directeur de la télévision locale GUn Tv de Diyarbakir, le secrétaire Général du GABB, le conseiller d'Osman Baydemir, le directeur du centre culturel de Mésopotamie (MKM) de Diyarbakir, les avocats du cabinet juridique "du Siècle", 2 membres de la direction régionale de Adiyaman, 1 membre de la direction régionale de Kocaeli, 1 membre de la direction départementale de Gölbasi, des membres de la direction du parti BDP (Parti de la paix et de la démocratie), du syndicat enseignant *Egitim-Sen et du syndicat - Haber Sen* (syndicat des personnels de l'information et de la communication affilié KESK) ; à noter également que les arrestations ont touché lourdement les instances du DTP : une quinzaine de membres de la Commission Nationale d'Organisation, une dizaine de membres de la Commission Nationale "Autorités Locales", 11 femmes de la Commission Nationale des Femmes et de plus d'une centaine de membres des Assemblées Régionales de la Jeunesse de Mardin, Adiyaman, Kocaeli, Izmir, Batman, Bitlis, Adana, Agri, Ardahan, Aydın. Enfin,

on apprend, le 4 Octobre dernier, que 4 députés DTP, Selahattin Demirtaş (président du groupe parlementaire DTP), Emine Ayna (présidente du DTP), Sebahat Tuncel (députée d'Istanbul) et Aysel Tuğluk (députée de Diyarbakır), sont poursuivis pour des propos tenus avant leur élection.

Burcin Gercek, correspondante de Ouest France à Istanbul, note, le 25 Avril, que les inculpés sont accusés "d'avoir agi selon les directives du PKK, en manifestant contre la construction d'un barrage ou pour réclamer l'enseignement en kurde" ; d'une façon plus générale on accuse le DTP d'être en lien avec cette organisation "terroriste" et inscrite comme telle sur la liste d'organisations terroristes - à noter que l'inscription de celle dont on parle n'a été validée par aucune cour de justice - . En fait, aujourd'hui encore, on ne connaît pas les motifs d'inculpation qui seront, juridiquement, retenus. L'instruction étant secrète depuis le placement en garde à vue , interdisant même à la défense d'avoir accès au dossier dans sa totalité ; on peut craindre pour les prévenus une peine allant de 5 à 10 ans de prison, en vertu de l'article 314 du Code pénal turc, au terme d'un procès qui sera essentiellement politique, mais le réquisitoire n'est pas encore prêt et la première audience ne pourra se tenir avant les premiers mois de 2010 ; dans cette attente, insupportable pour les personnes "en détention préventive" depuis de longs mois, les demandes de mises en liberté conditionnelle ont été pour l'heure refusées (hormis 5 qui sont « sous contrôle judiciaire »).

Le président turc Abdullah Gül demande des mesures concrètes pour mettre fin au conflit, estimant que la solution passe par un meilleur respect des "règles démocratiques" dans cette région de la Turquie et, le 5 août, Recep Tayyip Erdogan s'entretient pendant une heure avec Ahmet Türk, Président du DTP : c'est un pas important pour trouver une solution au problème kurde ; le Premier ministre qualifie cette rencontre, encore improbable il y a peu de temps, de "vraiment importante". Et l'AFP d'ajouter : "*Les efforts d'Ankara coïncident avec l'annonce attendue pour la mi-août d'une feuille de route pour une sortie du conflit, mise au point par le chef emprisonné des rebelles, Abdullah Öcalan, dont le parti a par ailleurs prolongé un cessez-le-feu unilatéral jusqu'au 1er septembre.*" Plus de 46 % de l'opinion publique turque approuvent l'initiative du chef du gouvernement turc et Président de l'AKP ; le gouvernement turc, une grande partie de la presse, les milieux économiques, tous déclarent ouvertement qu'il faut changer de politique et reconnaissent la nécessité de renoncer à la politique d'assimilation.

Le 1^o octobre, le Président Abdullah Gül, dans le traditionnel discours prononcé à l'occasion de la rentrée parlementaire, a bien déclaré solennellement que " le principe de diversité doit être à la base de ce pays" et que "les pays, qui s'en remettent à un modèle uniforme, nuisent en fait à leur unité et à leur intégrité". Mais, lors de cette même session, le Parlement a renouvelé à l'armée l'autorisation de procéder à des raids contre les rebelles kurdes en territoire irakien ; le DTP, qui a voté contre, a estimé alors qu'une telle décision allait à l'encontre des réformes du projet gouvernemental, et, lors de son congrès, -le 6 Octobre-, à Ankara, a adopté une position réfutant un tel plan qui excluait des modifications constitutionnelles et un dialogue avec Abdullah Öcalan.

Le Ministère de la Justice admet avoir instruit, en 2006 et 2007, 4'784 affaires impliquant 11.720 personnes dont 737 enfants, dans le cadre de la loi de la lutte contre le terrorisme, 2'469 affaires - 422 enfants impliqués -, dans le cadre de l'Article 220 du Code pénal turc, pour "appartenance à une organisation illégale et faits de propagande pour cette organisation illégale", et 2.239 affaires impliquant 6.582 personnes dont 413 enfants dans le cadre de l'Article 314, pour "appartenance à une organisation armée". 500 enfants (chiffre en cours de vérification) seraient encore détenus dans les prisons turques.

Dès le 30 Avril 2009, un plan pour la paix avait été proposé par Solidarité et Liberté, le MRAP, le Parti Communiste Français, le Centre d'information du Kurdistan, le Centre Culturel Kurde d'Ahmet KAYA, la Fédération des Associations Kurdes en Europe, les Amitiés kurdes de Bretagne, le Mouvement de la Paix., lors d'un colloque co-organisé à Paris, au Palais du Luxembourg, et placé sous le parrainage de la Sénatrice Isabelle PASQUE, avec la participation, notamment de Bernard Dorin, *Ambassadeur de France*, Alain Lipietz, *député*

européen, Sebahat Tuncel - députée, responsable des relations extérieures du DTP, Abdullah Demirbas - Maire de Surici (arrondissement de Diyarbakir), Joël Dutto , conseiller Municipal de Marseille, Yves-Jean Gallas, du Mouvement de la Paix, Jacques Fath, responsable des relations internationales du PCF, André Métayer, Président de AKB, les avocats Selma Benkhelifa, Antoine Comte, Sylvie Boitel , Mahmut Sakar et Eren Keskin, les écrivains Sehmus Guz et Jean-Charles de Fontbrune, les journalistes Olivier Piot et Dogan Ozguden. Il avait été est approuvé par les responsables politiques kurdes. Il tient en 3 points : l'ouverture de négociations entre la République de Turquie et Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), l'adoption de modifications de la Constitution et la reconnaissance de l'identité kurde.

Conclusion

L'Etat turc se doit de respecter les libertés et droits fondamentaux de son peuple sur l'intégralité de son territoire : cela implique forcément le peuple kurde aussi.

Le conflit entre l'Etat turc et le peuple kurde doit être reconnu comme un conflit entre l'Etat et une minorité ethnique de sa population et non pas justifié comme une lutte contre un mouvement terroriste.

Recommandations

➤ *Respect des normes et des organes internationaux des droits humains*

L'Etat turc doit s'engager à respecter et appliquer les normes internationalement reconnues du droit des droits de l'homme et les engagements pris au niveau international, notamment les Pactes et les Conventions auxquels il est partie.

L'Etat turc doit également s'engager à mettre en œuvre les recommandations des organes de traités des Nations Unies et à modifier ses lois conformément aux jugements rendus par la Cour européenne des droits de l'homme.

➤ *Révision constitutionnelle et législative*

Pour une République laïque qui ne soit basée sur aucune idéologie, qui ne déclare la suprématie d'aucun groupe ethnique, religieux ou linguistique et qui assure les libertés individuelles de tous les citoyens.

Des réformes législatives portant sur le statut des partis politiques, le processus électoral, le code pénal, la lutte contre le terrorisme, les pouvoirs de police, l'enseignement, l'exercice de la profession de journaliste (presse, télévision et radio), doivent assurer toutes les libertés et tous les droits fondamentaux (individuels et collectifs) de tous.

➤ *Reconnaissance de l'identité kurde*

La Constitution et la loi doivent fondamentalement reconnaître la spécificité culturelle du peuple kurde et par conséquent autoriser l'emploi de la langue maternelle dans toutes les circonstances de la vie privée et publique, permettre l'enseignement de la langue kurde dans tous les établissements scolaires, autoriser les médias à écrire et à émettre en langue kurde sans restrictions ni censure et favoriser la production d'œuvres culturelles kurdes dans toutes les disciplines artistiques.